La Feuille de Buis
de Saint Blaise du Buis

N° 33 - Novembre Décembre 2020

UTILE

Permanences Mairie
Lundi 15h-17h
Mardi 10h-12h
Mercredi 10h-12h
Vendredi 16h-18h

Contact
04 76 65 65 00
m.stblaise@wanadoo.fr
www.saintblaisedubuis.fr

AGENDA

2 NOVEMBRE
Changement des consignes du tri des déchets

11 NOVEMBRE
Commémoration du 11 Novembre sans public

11 NOVEMBRE
Date limite pour rendre la consultation du plan de circulation

20 NOVEMBRE
Permanence AIPE 16h 18h

DECEMBRE
Visite du CCAS aux personnes de plus de 80 ans

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE
Vie Communale

Mercredi 11 novembre 2020 à 9h30.
au monument aux Morts de Saint Blaise du Buis.

Dans le contexte du confinement,
la **102ème cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918, ne sera pas ouverte au public.**

CCAS
Vie Communale

Le 06 novembre dernier, c'est avec joie et en musique que nous fêtions les **98 printemps** de notre très chère doyenne, **Madame Guéraud,** demeurant à Planche Cattin.
Pour les fêtes de fin d'année, l'équipe du CCAS remet en place la distribution de colis de Noël pour nos anciens à partir de 80 ans. Partager un moment convivial et conserver le lien avec nos aînés est plus que jamais essentiel.
Les personnes concernées sont contactées par les membres du CCAS, si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de la mairie au 04 76 65 65 00. En cette période difficile, nous restons disponibles pour apporter notre soutien aux Buissards en difficulté sociale ou économique.
Courage à toutes et tous.

AGENTS RECENSEURS
Vie Communale

Dans le cadre du recensement de la **population en 2021**, la mairie recherche **un(e) agent recenseur** pour la période du 21 janvier au 20 février 2021.

La mission de l'agent consiste à contacter et conseiller l'ensemble des habitants d'un secteur prédéfini. Ce poste est ouvert à une personne majeur, étudiant, chômeur, retraité ou employé à temps partiel. Le permis de conduire est fortement recommandé, le téléphone portable personnel obligatoire.

Si vous êtes intéressés, merci d'adresser votre candidature (lettre + CV) en mairie avant le 20 novembre prochain. Tel : 04 76 65 65 00 ou m.stblaise@wanadoo.fr

URBANISME : NE VOUS METTEZ PAS EN INFRACTION !

Vie Communale

Nous constatons régulièrement des infractions au Code de l'urbanisme sur notre commune. Souvent, ces infractions sont la conséquence d'une méconnaissance par les propriétaires de la réglementation en vigueur et des démarches obligatoires à entreprendre avant la réalisation des travaux.

Nous souhaitons donc informer les Buissardes et les Buissards de la réglementation en vigueur et des formalités à accomplir **avant tout commencement de travaux auprès de la mairie.**

Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable ou d'un permis de construire.

En effet, en urbanisme, il existe trois régimes d'autorisation en vigueur :

- **Le permis de construire** : il concerne les travaux de construction nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis de construire.

- **Le permis d'aménager** : il permet de contrôler les aménagements réalisés sur un terrain donné, par exemple création d'un lotissement.

- **La déclaration préalable** : **elle est obligatoire** pour toute modification d'aspect extérieur d'un bâtiment, une nouvelle ouverture, une transformation de fenêtre en porte, une construction dont la surface est comprise entre 5 et 20 m², une clôture, un portail, un muret, une fenêtre de toit, une réfection de toiture, un changement de tuiles, un changement de couleur des fenêtres ou des volets, l'installation de panneaux photovoltaïques, un ravalement de façade ou une piscine.

Quelque soit le document d'urbanisme, il sera soumis aux règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune en fonction du zonage : construction en limite parcellaire, en limite de voirie, l'emprise au sol, les différents réseaux (électrique, assainissement ...).

Vous pouvez consulter le PLU sur le site de la mairie www.saintblaisedubuis.fr ou auprès du service urbanisme. La commission urbanisme se réunit deux fois par mois pour examiner les dossiers. **Elle procède également régulièrement à des contrôles afin de vérifier que les règles d'urbanisme soient respectées.**

Si vous ne savez pas quelle autorisation vous devez remplir, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie au 04 76 65 65 00 ou à nous envoyer un mail à l'adresse suivante m.stblaise@wanadoo.fr.
Tous les imprimés sont également disponibles sur le site service-public.fr

SOU DES ECOLES

Vie Associative

Suite à l'**assemblée générale** du 14 septembre 2020**,** trois nouvelles personnes sont venues enrichir l'équipe des membres actifs.

Nous rappelons que le **Sou des écoles a toujours besoin d'aide** que ce soit pour rejoindre une équipe pour une manifestation ou ponctuellement.

Pour suivre toutes les « actions » du Sou des écoles : http://soureaumontsaintblaise.fr/ ou sur facebook.

Manifestation à venir : Vente de sapin de Noël local avec pré-commande à partir du 09 novembre (en ligne https://www.helloasso.com/associations/sou-des-ecoles-saint-blaise-reaumont/evenements/vente-de-sapins-de-noel-2020 ou formulaire disponible sur le site du Sou des écoles) pour une distribution le 04 décembre.

ADMR

Vie Associative

L'Assemblée générale de l'association locale ADMR **s'est tenue samedi 17 Octobre à Réaumont**, sous la présidence de Mme Brigitte Laurent, dans le parfait respect des règles sanitaires actuelles. Après la modification des statuts et du règlement intérieur, place était donnée au rapport d'activité ADMR générale puis à la section locale. Rappelons que cette association « aide à domicile en milieu rural » est au service des bénéficiaires depuis 52 ans.

En 2019, ce sont 127 personnes ou familles aidées avec 21 salariées et 15 bénévoles. L'année écoulée a vu une progression de 6,8 % des heures réparties sur Apprieu, St Blaise du Buis, Renage, Rives, La Murette et Réaumont. De plus, 17 nouvelles personnes ont bénéficié de la téléassistance. La majeure partie des heures, 76%, est financée par le Département de l'Isère.

Au moins un représentant de chaque municipalité était présent et tous ont salué le travail effectué et rendu plus difficile avec la crise Covid. Le sénateur Didier Rambaud, également présent, a rappelé son attachement à cette association et à la solidarité qui règne entre tous, bénévoles, salariées et bénéficiaires.

Mme Laurent accueillait aussi cette année, le président départemental de la Fédération ADMR, Gérard Quinquinet qui a répondu avec précision à toutes questions et interrogations. La nouvelle municipalité d'Apprieu a mis à disposition de l'association un nouveau bureau, dans l'ancien local de la Poste, pouvant recevoir les personnes à mobilité réduite.

AIPE Recherche des bénévoles

Vie Associative

L'AIPE gère un RAM (Relais d'Assistants Maternels) sur 8 communes (Rives, Moirans, St Jean de Moirans, La Murette, St Cassien, St Blaise du Buis, Charnècles et Réaumont), dont trois depuis bientôt 30 ans (Moirans, St Jean de Moirans et Rives).

Le RAM est un lieu d'information, de soutien et d'échanges pour les parents et les assistantes maternelles, et un lieu d'éveil pour les tout-petits. L'AIPE coordonne également la Commission Acti'BB qui regroupe des professionnels et des parents des crèches, RAMs et LAEP du territoire (les 8 communes + Coublevie). Cette commission initie et met en place des activités pour les enfants et leurs parents ou assistantes maternelles, comme le portage en écharpe, le massage bébé, le yoga en famille, l'initiation au cirque, mais aussi des spectacles ou conférences…

Bref, l'AIPE est une association qui œuvre pour la petite enfance et l'accompagnement à la parentalité grâce au soutien financier de la CAF, du Département et des 8 communes de notre territoire. **Notre association a besoin de personnes bénévoles …** comme vous qui lisez cet article de la Feuille du Buis, et qui aimeriez bien participer à des temps conviviaux, échanger avec d'autres parents et professionnels, parler du quotidien mais aussi découvrir des activités familiales… ou autres : les idées nouvelles sont toujours les bienvenues à l'AIPE.

Vous hésitez toujours ? Allez voir notre blog http://aiperam.canalblog.com/ ou notre page Facebook https://fr-fr.facebook.com/aiperam.

Pour avoir plus d'informations : aipe.association@orange.fr / 04.76.35.66.75

COMME UN MARRONNIER

Vie Associative

En attendant le déconfinement, l'association vous annonce qu'il reste quelques places pour **les séances d'Eutonie** ainsi que pour les stages, tout en continuant à respecter les gestes et distances barrières. En ces temps si troubles, nos corps se recroquevillent pour mieux affronter les peurs, l'angoisse, le stress. En Eutonie, nous apprenons à ouvrir, soulager, faire respirer nos corps dans la pleine conscience. Contact: commeunmarronnier@gmail.com. **Rejoignez nous** pour lâcher prise et partager nos joies ! En espérant la réouverture prochaine des salles.

BCB

Vie Associative

Suite à l'annulation de l'OktoberFest et le report du pucier, c'est avec un grand soulagement que **nous avons pu maintenir nos camps sportifs pendant les vacances scolaires** : Halloween Camp et Power Camp. La saison sportive évolue au gré des mesures sanitaires et des décrets préfectoraux, mais nous avons la chance d'avoir une municipalité qui nous soutient, et nous les en remercions vivement.

Le **BCB va développer une nouvelle offre : Le sport santé**. Le concept ? Un programme fédéral validé par le Ministère des sports, pour une approche préventive et/ou curative, pour l'accompagnement et le développement social par la pratique du basket. Le but ? Favoriser la pratique régulière d'une activité physique (à tout âge), répondre aux objectifs de santé et de bien-être de chacun et même envisager des prescriptions médicales de la pratique du basket.

Alors surveillez bien vos boîtes aux lettres, le BCB communiquera sur ce nouveau programme !

MONOXYDE DE CARBONE

Vie Communale

Chaque année, en chauffant les logements, plusieurs milliers de personnes sont **victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone.** Pour limiter les risques, **voici quelques conseils :**

- Avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- Tous les jours, aérer au moins dix minutes et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu.

Pour en savoir plus : www.prevention-maison.fr

INFORMATIONS MAIRIE

Vie Communale

Déneigement : l'hiver est bientôt là avec ses possibles chutes de neige en novembre. **Les engins de déneigement sont souvent gênés** par les véhicules garés dans les rues, les branches d'arbres. Aussi, nous vous demandons de faciliter le plus possible le travail de la personne en charge du déneigement. **Pensez aussi au facteur, souvent gêné** par les tas de neige et les poubelles laissés devant les boîtes aux lettres. D'avance merci !

Les inscriptions à l'école maternelle pour l'année 2021 2022 sont ouvertes dès à présent auprès du secrétariat de la mairie. Et venez avec votre livret de famille.

Plaques d'habitation : A la demande du service de la Poste et afin de faciliter le passage du facteur, des plaques avec numéro sont mises à disposition gracieusement pour les nouvelles habitations. Il est aussi possible de demander une deuxième plaque qui sera payante. Pour les retardataires, prenez contact avec la mairie pour vérifier si votre plaque a bien été retirée.

ETAT CIVIL

Vie Communale

Mariage : Romain Wegiel et Eloïse Roux

Décès : Aimé Abonnel et Alexandre Gounon

Impression réalisée par la Mairie de Saint Blaise du buis
Directeur de publication : Nathalie FAURE
Conception et rédaction : Commission communication.
Tirage à 450 exemplaires

Pour recevoir la Feuille du Buis en format numérique, veuillez en faire la demande par mail : m.stblaise@wanadoo.fr

305 rue de la Mairie 38140 SAINT BLAISE DU BUIS